

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 Mars 2024 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, M. VOISIN Philippe, M. JOUANNET Jean-Mickaël, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme FIERS Alexandra, Mme MALGRAIN Constance, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, M. POULAIN Alain.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2024 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2024 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEMAIRE Michel a été nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : Approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir pris connaissance du budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et ceux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif et du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, ceux de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT l'obligation de statuer sur :

1°) l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et vérifié, est conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Approbation du compte administratif 2023

Monsieur DIJON Michel, doyen d'âge, présente le compte administratif 2023 dressé par le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Monsieur le percepteur de Bernay. Les résultats du compte administratif 2023 se présentent donc de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	674 049.43 €	
Recettes :	758 948.00 €	Excédent de clôture : 84 898.57 €
Report de 2022 en recettes :		243 309.23 €
Soit un résultat de fonctionnement :		328 207.80 €

- **INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	81 065.71 €	
Recettes :	147 170.95 €	Excédent de clôture : 66 105.24 €
Report de 2022 en excédent :		48 051.94 €
Soit un résultat d'investissement :		Excédent de 114 157.18 €

Les restes à réaliser des dépenses 2023 sont repris sur 2024 : 160 733.00 €

Conseil municipal du lundi 18 mars 2024

Résultat de l'exercice 2023 : 281 631.98 € (002 BP 2024)

Monsieur le Maire, ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Monsieur DIJON Michel, doyen du conseil municipal, fait voter le compte administratif 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023.

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle :

- l'excédent de fonctionnement 2023 : 328 207.80 €.
 - le solde d'exécution cumulé d'investissement compte 001 RI : 114 157.18 €
 - le solde des restes à réaliser d'investissement : 160 733,00 €
- Par conséquent, le besoin de financement est de : 46 575.82 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 comme suit :

- En fonctionnement au compte 002 RF : 281 631.98 €
- En réserve au compte 1068 en investissement RI : 46 575.82 €

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2024

Les documents suivants ont été remis à chaque conseiller :

- Propositions des dépenses et recettes de fonctionnement
- Propositions des dépenses et recettes d'investissement
- Détail des subventions
- Tableau des annuités d'emprunts
- Etat de la dette
- Etat 1259 M (taxes directes locales pour 2024) avec la simulation d'une hausse des taux.
- Après étude, le conseil municipal décide une augmentation de 2%.

La commission des finances élargie au conseil se déroulera le jeudi 04 avril 2024 à 19 h 30 ainsi que la mise au point du budget.

Le vote du budget primitif 2024 aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00.

Monsieur JOUANNET Jean-Mickaël évoque son inquiétude au sujet du financement des 2 projets (places et école) dans un même temps.

Il souhaiterait que les dépenses structurelles au cours des 25 prochaines années soient recensées. Selon lui, le financement des deux projets peut limiter considérablement les autres futurs investissements. Il demande d'interroger la population sur un possible choix à faire.

DÉLIBÉRATION : Rénovation énergétique du groupe scolaire : demande de subventions

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert), un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination des collectivités territoriales ; il doit permettre de financer des projets à gain rapide d'énergie. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de ces bâtiments.

Considérant que des travaux de cette nature nécessitent d'être réalisés à l'école et que le coût prévisionnel est estimé à 899 400 € HT (travaux et honoraires), monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation du projet suivant qui pourrait être réalisé pendant les années 2024-2025-2026 : Réhabilitation et rénovation énergétique du groupe scolaire.

Ces travaux se décomposent en 3 postes :

- 1) La rénovation énergétique du site de l'école : 435 000 € HT + une partie des honoraires AMO (assistant maîtrise d'ouvrage) et assistant maître d'œuvre (MO) 60 000 € HT
- 2) Mise en conformité du site avec les réglementations incendie : 240 000 € HT + 29 000 € honoraires
- 3) Construction d'extensions et conformité des installations sanitaires : 120 000 € HT + 15 000 € honoraires

Conseil municipal du lundi 18 mars 2024

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'adopter le projet pour un montant de **899 400 € HT**
- De solliciter une aide financière au titre du Fonds vert, soit 80 % du montant du projet sur le poste 1.
- De solliciter l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental pour les postes 2 et 3.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX	795 000.00 €	DETR 40 % sur 404 000 € postes 1-2	161 600.00 €
AMO	24 900.00 €	CD 40 % postes 1-2	161 600.00 €
MAITRE D'OEUVRE	79 500.00 €	FONDS VERT 80 % SUR 495 000.00	396 000.00 €
AUTRES DEP		AUTOFINANCEMENT	180 200.00 €
PROVISIONS			
TOTAL	899 400.00 €		899 400.00 €

D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

De solliciter l'autorisation de l'Etat pour débiter les travaux avant la notification de la subvention.

Le conseil adopte cette délibération.

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Aménagement des places du Centre bourg : demande de subventions

La commune a inscrit le projet de la requalification du cœur de bourg (l'aménagement des 2 places) dans le cadre du **Contrat de Territoire 2023-2027 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**.

La commune d'Harcourt a été retenue ainsi que 28 autres collectivités de moins de 3500 habitants dans l'Eure et environ 2458 en France dans le cadre du programme « Villages d'avenir ».

Lors de la séance du 29 janvier 2024, la commune a confié à EAD (Eure Aménagement Développement) la mission du lancement d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre pour ces travaux.

L'enveloppe prévisionnelle pour ce projet s'élève à la somme de **1 595 825 € HT**.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Département, de l'Agence de l'Eau et de la Région en vue de la réalisation de ce projet qui pourrait être échelonné sur 4 exercices (2024-2025-2026-2027).

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'adopter le projet pour un montant de **1 595 825 € HT**
- De solliciter une aide financière au titre de la DETR, du Département, de la Région et de l'Agence de l'Eau, soit 80 % du montant du projet
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES sur	HT
ETUDES et Maître d'œuvre	194 600.00 €	1 595 825.00 €	
AMO	58 732.00 €	DETR 35%	558 538.00 €
TRAVAUX T 1	750 000.00 €	DEPARTEMENT 20 %	319 165.00 €
TRAVAUX T2	430 000.00 €	REGION 20 %	319 165.00 €
AUTRES DEPENSES	162 493.00 €	Agence bassin 5 %	79 791.00 €
		Autofinancement et prêt	85 017.00 €
			234 149.00 €
TOTAL	1 595 825 €		1 595 825 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan financier ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

POINTS SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Afin de pouvoir fixer le loyer du logement N° 10, actuellement vacant, Monsieur le Maire donne un historique des loyers pratiqués sur la commune. Il informe que cette même habitation était occupée par la Maison du Bien-être transférée au-dessus du cabinet médical ; à ce jour, il reste un seul praticien.

Monsieur JOUANNET est chargé de prendre contact avec Katia, d'origine ukrainienne, habitant au logement N° 2 rue de Beauficel, pour faire un point sur sa situation. Compte-t-elle conserver cette habitation ? Dans ce cas, il lui sera demandé un loyer et le paiement du chauffage.

DÉLIBÉRATION : Location du logement N° 10 rue de Beauficel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement N°10 sis rue de Beauficel n'est plus occupé par les praticiens de la Maison du Bien-Être depuis octobre 2022.

M. [REDACTED], agent communal, a demandé à la commune la possibilité de louer ce logement inoccupé.

Monsieur le Maire donne des informations sur les logements communaux loués actuellement, notamment le montant des loyers pour chacun d'eux afin de déterminer le juste prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de louer le logement N° 10 à M. [REDACTED] à compter du 1^{er} AVRIL 2024.
- FIXE le montant du loyer, sous-sol compris, à 350.00 € mensuels, hors charges, l'entretien du terrain restant à la charge du locataire.
- CHARGE Monsieur le Maire de la rédaction du bail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

Une caution d'un mois de loyer sera réclamée à l'entrée des lieux, soit 350 €.

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Secours à un administré

Monsieur le Maire donne des informations au sujet d'une administrée rencontrant des difficultés financières.

Cette personne était suivie par les membres du CCAS depuis des années. Malgré la mise en place d'échéanciers pour régler certaines factures, notamment EDF, sa situation ne s'améliore pas ; elle se sent très isolée.

Cette dame a un arriéré de 111.10 € TTC et a reçu sa nouvelle facture de 139.45 € TTC ; elle craint une coupure d'électricité.

Après examen des ressources et des charges, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui venir en aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de régler la facture d'arriéré, soit 111.10 €, directement à EDF. Cette somme sera prélevée au budget compte 65134.

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 1 (M. DIJON) Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de la demande de plusieurs administrés souhaitant l'organisation d'une réunion sur le thème de l'augmentation de l'eau par le syndicat d'eau (SERPN). Le conseil municipal les invite à s'adresser à la mairie du Neubourg où une réunion est prévue sur ce sujet avec un (e) ou des représentants compétents de ce syndicat.

TOUR DE TABLE

* Monsieur LEMAIRE Michel sollicite l'achat de tables légères pour la salle des fêtes en remplacement des tables en bois assez lourdes.

Il fait part de plusieurs requêtes :

Conseil municipal du lundi 18 mars 2024

- M. MARECESCHE Philippe demande une bordure peinte en jaune le long de la pharmacie afin que les voitures ne stationnent pas à cet endroit.
- Un habitant d'Harcourt réclame le nettoyage du monument aux morts.

* M. VOISIN Philippe souhaite la restauration du mur du cimetière du bourg le long de la rue aux roux.

* Mme HUCHER Béatrice donne un compte-rendu de la réunion d'échanges avec les élus de St Eloi de Fourques, Franqueville, Calleville sur le transfert des compétences enfance-jeunesse de l'Intercom de Bernay. Dans le cadre de l'étude sur l'harmonisation des compétences Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, M. Gravelle, président de l'Intercom, Madame VAGNER, 1^{ère} vice-présidente en charge de l'action sociale et de la citoyenneté, invitent les élus à une réunion d'échanges sur les modalités du transfert de la compétence autour du bassin de vie de Brionne, le vendredi 22 mars 2024 à 18 H 00 à la mairie de BRIONNE.

* M. POULAIN Alain a réalisé un contrôle de l'éclairage public. Avec l'aide de l'entreprise HDE, 3 transformateurs et 3 ampoules led ont été remplacés. Il indique que les lanternes sur la place sont pourries à cause d'infiltrations d'eau.

* Mme MALGRAIN Constance avec Mme BECQUET et la secrétaire médicale dressent actuellement la liste des personnes isolées sur la commune.
Elle annonce que l'ATCPH a organisé 25 événements culturels durant les années 2022-2023.

* Mme BECQUET Laurence communique les informations suivantes :

- Un administré estime que les camping-cars et les cars n'ont pas à stationner en face de l'épicerie.
- Elle propose la location de la salle des associations et demande la possibilité de louer le centre culturel.
- Elle s'interroge sur le devenir du poste de l'agent technique dont le départ en retraite est prévu le 1^{er} juillet 2024 ; elle souhaite connaître le profil recherché.

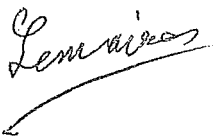
* Mme VANNIER Céline indique que les bancs de l'église doivent être traités contre le capricorne.

Séance close à 23 h 55.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00 (vote du BP 2024).

Le secrétaire,

M. LEMAIRE Michel



Le Maire,

AUBRY Bernard.

